

Demande de prise en charge à compléter par la famille et à retourner à l'adresse ci-dessous :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
MISSION GESTION DES RISQUES ET DEPLACEMENTS
RUE VIALA
84909 AVIGNON CEDEX 9

ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

N° dossier MDPH = ☐ 1^{re} Demande ☐ Renouvellement

CADRE RESERVE AU SERVICE INSTRUCTEUR DU DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Ne rien inscrire dans ce cadre

☐ Dossier complet

☐ Incomplet : joindre justificatif :
tutelle - garde alternée - placement

Mode transport attribué en 2021-2022

☐ Véhicule personnel

☐ Transport en commun ligne :

☐ Véhicule d'entreprise

Transporteur : Lot :

RENSEIGNEMENTS SUR L'ELEVE OU L'ETUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

SEXE : F ☐ M ☐

Adresse de l'élève ou étudiant :

Code Postal :

Ville :

LE REPRESENTANT LEGAL DE L'ELEVE OU DU MAJEUR SOUS TUTELLE

☐ Parent 1

☐ Parent 2

☐ Famille d'accueil ou structure
d'accueil

☐ Tuteur-Trice

☐ Elève majeur ou étudiant

NOM – PRENOM :

NOM - PRENOM :

NOM – PRENOM :

Adresse (rue – code postal – Ville) **à compléter uniquement si différente** de l'élève ou de l'étudiant

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

A COMPLETER OBLIGATOIREMENT

Tel. Domicile :

Tel. Portable :

Tel. Domicile :

Tel. Portable :

Tel. Domicile :

Tel. Portable :

Adresse e-mail

Adresse e-mail

Adresse e-mail

Si garde alternée préciser

☐ Semaine paire ☐ Semaine impaire

Si garde alternée préciser

☐ Semaine paire ☐ Semaine impaire

☐ travail à temps plein

☐ travail à temps partiel

Indiquer la commune du lieu de travail :

☐ travail à temps plein

☐ travail à temps partiel

Indiquer la commune du lieu de travail :

☐ travail à temps plein

☐ travail à temps partiel

Indiquer la commune du lieu de
travail :

☐ sans activité professionnelle

☐ sans activité professionnelle

☐ sans activité professionnelle

AFFECTATION SCOLAIRE

NOM DE L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE OU UNIVERSITAIRE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : COMMUNE :

S'AGIT-IL DE L'ETABLISSEMENT DE SECTEUR ☐ NON ☐ OUI

Distance domicile/établissement scolaire ou universitaire : km

REGIME SCOLAIRE :
☐ INTERNE ☐ DEMI-PENSIONNAIRE ☐ EXTERNE **(Dans ce cas, le trajet de la mi-journée n'est pris en charge que sur avis favorable de la MDPH)**

☐ INTERNE ☐ DEMI-PENSIONNAIRE ☐ EXTERNE (Dans ce cas, le trajet de la mi-journée n'est pris en charge que sur avis favorable de la MDPH)

Jours de transports vers l'établissement scolaire
si les horaires ne sont pas connus, mettre une croix si l'enfant a classe
Merci de nous adresser un emploi du temps dès la rentrée scolaire

Horaires des cours	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin						
Après-midi						

VOTRE ENFANT BENEFICIE D'UN SUIVI MEDICAL PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE (MEDICO-PSYCHOLOGIQUE, SESSAD...)
Non ☐ **Si Oui** ☐ Cocher les jours prévus pour suivi médical et compléter les informations ci-dessous (si connues) :

Non ☐ **Si Oui** ☐ Cocher les jours prévus pour suivi médical et compléter les informations ci-dessous (si connues) :

	Préciser les horaires	Mode de transport utilisé
☐ Lundi		
☐ Mardi		
☐ Mercredi		
☐ Jeudi		
☐ Vendredi		

Date	Description	Amount	Balance

MODALITES DU TRANSPORT SCOLAIRE

1/ Transport en commun :

L'élève ou l'étudiant peut-il utiliser les transports en commun seul ?

☐ NON ☐ OUI

Si OUI :

- ☐ bus urbain ou inter urbain
- ☐ train
- ☐ tram
- ☐ métro

L'élève ou l'étudiant peut-il utiliser les transports en commun accompagné ?

☐ NON ☐ OUI **Si NON : pourquoi ? :**

Si OUI :

- ☐ bus urbain ou inter urbain
- ☐ train
- ☐ tram
- ☐ métro

Si une prise en charge du transport en commun est accordée, le Département indemnise l'abonnement annuel de l'élève ou de l'étudiant et de son accompagnant

2/ Transport en véhicule familial :

L'élève ou l'étudiant peut-il être accompagné par un proche pour se rendre à son établissement scolaire ou universitaire ?

☐ NON ☐ OUI **Si NON : pourquoi ? :**

Si OUI, une aide financière peut vous être accordée en fonction du kilométrage domicile-établissement - [Veuillez joindre un RIB](#)

L'élève ou l'étudiant est-il scolarisé dans le même établissement scolaire ou universitaire qu'un membre de sa fratrie ?

☐ NON ☐ OUI

Si aucun de ces deux modes de transport ne peut être envisageable un mode de transport adapté, soumis à des conditions d'attribution restrictives, peut être octroyé, pour un transport avec d'autres élèves ou étudiants se rendant dans un établissement scolaire ou universitaire du même secteur géographique.

3/ Transport en véhicule d'entreprise :

L'élève ou l'étudiant peut-il accéder seul au véhicule assurant le transport ?

☐ NON ☐ OUI

Si non, veuillez indiquer si l'élève ou l'étudiant doit être porté :

☐ NON ☐ OUI **Si OUI, à quel étage ?.....**

L'élève ou l'étudiant utilise-t-il un fauteuil roulant ?

☐ électrique ☐ pliable ☐ non pliable

Quiconque aura fourni sciemment des renseignements inexacts ou incomplets dans la déclaration exigée en vue d'obtenir de l'Etat, des collectivités locales, un paiement ou un avantage quelconque indu s'expose à une sanction (code pénal art 441-6).

REGLEMENTATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES DES ELEVES ET ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Conformément au Code des Transports (art. R3111-24 à R3111-27), "les frais de déplacement exposés par les élèves handicapés qui fréquentent un établissement d'enseignement général, agricole ou professionnel, public ou privé placé sous contrat (...) qui ne peuvent utiliser les moyens de transport en commun en raison de la gravité de leur handicap, médicalement établie, sont pris en charge par le département du domicile des intéressés ».

« Les frais de transport sont remboursés directement aux familles ou à l'organisme qui en a fait l'avance. Pour les déplacements dans des véhicules appartenant aux familles, le remboursement des frais s'opère sur la base d'un tarif fixé par le Conseil départemental ».

Les transports organisés par le Département sont soumis aux dispositions du Règlement départemental du transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap. Un exemplaire de ce règlement est mis à disposition sur le site Vaucluse.fr ou pourra être remis aux familles sur simple demande par mail à transportadapte@vaucluse.fr ou par téléphone : 04 90 16 16 37 ou 04 90 16 11 44

PROTECTION DE VOS DONNEES PERSONNELLES

Les informations vous concernant, recueillies dans le cadre de la présente procédure, font l'objet d'un traitement informatique dont la finalité est d'instruire votre demande de prise en charge de transport scolaire des élèves ou étudiants en situation de handicap.

Le Département de Vaucluse est le responsable du traitement. Ce traitement est nécessaire au respect d'une mission de service public exercée par le responsable de traitement (6-1-e du Règlement Général sur la Protection des Données-RGPD) et s'inscrit dans le cadre réglementaire suivant :

- articles R3111-24 à R3111-27 du code des transports
- Règlement départemental pour le transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap : délibération en vigueur pour l'année scolaire en cours

Les catégories de données collectées directement sont :

- Etat civil
- Situation personnelle et familiale
- Situation professionnelle et scolarité
- N° dossier MDPH
- Autorisation parentale
- RIB si indemnisation famille

Les catégories de données indirectement collectées sont :

- Avis de la MDPH relatif à une demande transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap

Le recueil de ces données est obligatoire ; tout défaut de réponse entraînera l'impossibilité de traiter votre dossier. Les données n'ont pas pour finalité une prise de décision automatisée.

Les destinataires des informations enregistrées sont selon les besoins du service instructeur :

- les agents du Département chargés d'instruire les demandes de transport
- la MDPH : équipe pluridisciplinaire et service instructeur
- le Service d'Aide Sociale à l'Enfance : travailleurs sociaux, référents administratifs, service mode d'accueil
- l'A.D.V.S.E.A. : service de placement familial
- les entreprises de transport conventionnées avec le Département
- l'entreprise de contrôle de la qualité des transports
- les établissements d'enseignement
- les accompagnants

Les données enregistrées sont conservées conformément aux prescriptions des archives départementales ; durant l'année scolaire en cours.

Conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (ou « RGPD ») et la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel vous concernant. Vous avez également le droit de demander la limitation (suspension) du traitement de vos données. Vous pouvez par ailleurs définir les directives relatives à l'exercice desdits droits après votre décès.

Ces droits peuvent être exercés en vous adressant, par voie postale, à la Déléguée à la Protection des Données – Département de Vaucluse Place Viala 84909 AVIGNON Cedex 9 ou par courriel à l'adresse suivante : delegue-donnees-personnelles@vaucluse.fr

Toute réclamation concernant l'exercice de ces droits devra être portée à l'autorité nationale de contrôle (CNIL 3, place Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex www.cnil.fr)

Pièces à joindre impérativement à ce dossier pour la mise en place du transport scolaire :

- Pour les placements en famille d'accueil ou structure d'accueil : jugement de placement
- Pour les placements sous tutelle : jugement de mise sous tutelle
- Pour les gardes en alternance : jugement de garde alternée ou à défaut attestation sur l'honneur des deux parents responsables légaux

Je soussigné(e) _____ certifie exacts les renseignements ci-dessus, et sollicite la prise en charge des frais de transports scolaires par le Département de Vaucluse. **Je m'engage à faire part, au Conseil Départemental de Vaucluse, de toute modification relative à la situation de l'élève ou de l'étudiant en situation de handicap (ou du représentant légal) et à respecter le règlement porté à ma connaissance.**

J'ai lu et accepte les éléments relatifs au règlement des transports ainsi que la protection de mes données personnelles.

Fait à _____
le _____

Signature d'un représentant légal ou de l'élève/étudiant majeur,

Attention : cette demande n'implique pas une prise en charge automatique du transport par le Conseil Départemental de Vaucluse. La prise en charge ne sera accordée qu'après examen favorable du dossier par le service instructeur.